



Vous êtes artisan
PLOMBIER
CHAUFFAGISTE

Evaluation des **Risques** Professionnels



Le réseau des
Chambres de Métiers
d'Aquitaine



Le décret du 5 novembre 2001 impose une nouvelle obligation aux entreprises : formaliser les risques de l'entreprise sur un document unique.

Votre Chambre de Métiers et l'UPA se sont mobilisées pour aider les entreprises à mettre en oeuvre cette démarche de prévention.

Les objectifs principaux du document sont la prise de conscience des risques encourus et la mise en place de mesures préventives.

Ce guide vous apporte une aide pour établir votre document unique et éviter tout risque d'accident et de maladie professionnelle.

Toutes les entreprises employant des salariés ou accueillant des stagiaires ou des intérimaires doivent établir un document unique. Celui-ci doit rester dans l'entreprise à la disposition des services de contrôle (inspection du travail, médecine du travail, CRAM) et des salariés. Il doit être réactualisé chaque année ou dès qu'il y a un changement agissant sur les conditions de vie des travailleurs (modification de l'outillage, changement de produits ou de l'organisation du travail).

DEFINITIONS

- Qu'est-ce qu'un danger ?** —> Il y a danger lorsqu' un matériel, un produit, une méthode de travail est susceptible de causer un dommage immédiat (accident du travail) ou différé (maladie professionnelle) sur la santé des travailleurs.
- Qu'est-ce qu'un risque ?** —> C'est la probabilité qu'un dommage survienne du fait de l'exposition au danger. Par exemple, un produit dangereux utilisé dans les conditions de sécurité optimale présente un risque faible.
- Qu'est-ce qu'une mesure de prévention ?** —> C'est le moyen qui élimine un phénomène dangereux ou qui réduit un risque.



Le Président de la Chambre Régionale de Métiers d'Aquitaine

Le Président de l'UPA Aquitaine

LA METHODOLOGIE

L'évaluation des risques se déroule en trois temps :

1 Identifier les situations dangereuses de l'entreprise et les risques associés.

Vous observez les tâches réellement effectuées aux différents postes de travail (voir la liste détaillée des activités). Vous dialoguez avec les personnes qui les occupent car en fonction de leur âge ou de leur expérience professionnelle, elles n'emploient pas forcément les mêmes méthodes de travail.

- > Analyse de l'activité avec les salariés
- > Évaluation des risques

2 Procéder à l'évaluation des risques selon leur fréquence et / ou leur gravité.

Pour simplifier votre tâche, vous pouvez utiliser toutes les informations déjà connues de l'entreprise sur les risques existants : expérience des salariés, faits constatés par le médecin du travail, communiqués de votre profession, statistiques d'accidents et de maladies professionnelles.

- > Définition des mesures de prévention

3 Proposer des mesures de prévention.

Pour chaque risque identifié, vous devez définir des mesures de prévention et établir un calendrier pour la mise en place de ces actions.

- > Mise en oeuvre du programme d'actions
- > Actualisation du programme d'actions



DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Voici les principales tâches que vous pouvez détailler dans votre document :

- Coactivité avec d'autres entreprises
- Présence éventuelle d'amiante
- Entretien et réparation des appareils
- Installation de canalisations, chauffage : relevé sur les chantiers et tracé
- Percement des murs
- Cintrage des tubes
- Découpage
- Soudage des éléments
- Réglage
- Mise en route de l'installation.

Exemples de risques et d'actions envisageables (liste non exhaustive...)

Principaux risques

Risques liés aux manutentions et gestes répétitifs
(hygromas du genou, tendinites, lumbago...)

Risque amiante

Risques liés à l'utilisation de matériels :
- Risque de coupure
- Risque électrique

Risque lié au bruit

Risque lié aux produits (fluides décapants) :
- Risque de brûlure, d'allergie

Risque de chute

Risque d'incendie ou d'explosion

Risque routier

Moyens / actions de prévention

- Utilisation des appareils de manutention
- Formation aux manutentions et postures
- Port de chaussures de sécurité, genouillères

- Préparation du chantier (exploitation du diagnostic amiante)
- Mise à disposition du matériel adéquat (aspirateur à filtre absolu, mini-confinement, équipement de protection individuel)
- Formation des salariés

- Port de gants
- Vérification périodique du matériel
- Utilisation de disjoncteur différentiel portatif 30 mA

- Outillage plus silencieux
- Port de casque ou de protections auditives antibruit

- Information / formation des salariés sur les risques liés aux produits
- Ventilation du local

- Nettoyage régulier du chantier
- Eclairage suffisant
- Suppression des passages dangereux
- Escabeaux / plateformes individuelles

- Extincteurs à proximité des postes de travail
- Couverture antifeu

- Organisation du déplacement : prévoir le temps nécessaire au trajet lors de l'élaboration du planning
- Equipement / entretien des véhicules
- Arrimage des charges



Sur la forme, il n'y a pas de modèle type prévu par la réglementation.
 Vous pouvez avoir un document écrit ou numérique.
 Nous vous suggérons d'y inclure les informations suivantes :

- la présentation de l'entreprise : coordonnées, activité, effectif, nom du chef d'entreprise,
- les coordonnées des services de contrôle, médecin du travail, inspecteur du travail, CRAM,
- les formations à la sécurité,
- les contrôles réglementaires : dates des vérifications, coordonnées de l'organisme vérificateur, et conclusion du rapport,
- les fiches de risques par tâche,
- l'organisation des secours (numéros d'appel, conduite à tenir, trousse de secours).

Pour vous aider, voici un exemple de fiche de risques pour le changement d'une chaudière

EXEMPLE DE DOCUMENT UNIQUE

FICHE DE RISQUES PAR TACHE

Vous devez détailler toutes les activités que vous effectuez pour réaliser cette tâche.

Vous devez repérer les situations dangereuses et identifier les risques et leurs conséquences pour l'opérateur.

Changement d'une chaudière

Activité ou zone

Exemple :

- > Dépose d'une chaudière

Risques potentiels

- Purge et déconnection de la chaudière
- > Risque de projection et de brûlure
 - > Risque de dégagement gazeux
 - > Risque de manutention

Evaluation

Moyen

Moyens de prévention

- > Fermeture de la vanne de gaz ou fuel
- > Vérification de l'absence d'énergie électrique
- > Compétences professionnelles
- > Moyens de manutention adaptés (2 personnes pour certaines manutentions)

L'évaluation est incomplète ; il manque les activités suivantes : la manutention de la chaudière, le branchement, le soudage et l'évacuation des déchets. A vous de les compléter en vous aidant de la fiche de risques.

L'évaluation est la combinaison de la fréquence d'exposition au risque et de la gravité de ce risque. Par exemple, le risque de projection est faible car la projection d'éléments est rare et la gravité est moyenne (possibilité d'arrêt de travail)

Votre Chambre de Métiers, votre Organisation Professionnelle organisent pour vous :

- > Des réunions d'information
- > Des groupes de travail
- > Des visites d'entreprise pour vous aider dans l'élaboration de votre document unique

Dpt.	Chambre de Métiers	DDTEFP
24	05 53 35 87 20 - Michel PAULIAC	05 53 02 88 00
33	05 56 99 99 45 - Corinne LODDO	05 56 00 07 20
40	05 58 05 81 70 - Arnaud MOUGICA	05 58 46 65 43
47	05 53 77 47 77 - Thierry PLANCHE	05 53 68 40 40
64	05 59 55 12 02 - Véronique LARROUY	05 59 46 00 75

Contact
Union Professionnelle Artisanale
 (UPA) : 05 56 34 40 24

VOTRE INSPECTEUR DU TRAVAIL

Site internet et coordonnées utiles

www.cram-aquitaine.fr	service documentation : 05 56 11 64 36 documentation.prevention@cramaquitaine.fr
www.oppbtp.fr	05 56 34 03 49 / aquitaine@oppbtp.fr
www.inrs.fr	01 40 44 30 00 / info@inrs.fr

Pour vous aider
 dans l'élaboration du document unique,
 vous pouvez contacter
 votre médecin du travail .

VOTRE MEDECIN DU TRAVAIL

Ce guide a été réalisé avec le soutien de :

